

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1042

Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : AIT MERIM Brahim

Date de naissance : 01/01/1949

Adresse : Habituelle

Tél. : 06 89 62 98 54

Total des frais engagés : 1977,70 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. AYOUB EL KADDOURI  
Médecine Générale  
Av. Hassan II Aoulouz  
06 22 45 20 50

Date de consultation : 05 Juil 2022

Nom et prénom du malade : AIT MERIM Brahim

Age : 73 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Cardiopathie + diabète + HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Allal

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05 Juil 2022			G	Dr. AYOUB EL KADDOUB Médecine Générale Av. Hassan II Aoulouz 06 22 45 20 50

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<del>PHARMACIE DE L'HOPITAL Dr. LOTH A. A. El Mekab N°02, Rue Hassan II - AOULOUZ Province TAROUDANT Tél. 05 22 52 23 23</del>	05/07/22	1977,70
042031864		

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MÉDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
<hr/>	
00000000	00000000
35533411	11433553

### **(Création, remont, adjonction)**

A diagram of a dental arch (maxilla) with 12 numbered teeth. The teeth are arranged in three rows: upper, middle, and lower. The numbers are: 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 2, 3, 4, 5. A vertical arrow points downwards from the center of the arch.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## Docteur AYOUB EL KADDOURI

Médecine générale  
Echographie générale  
Suivi de grossesse et diabète



الدكتور أيوب القدوري

الطب العام  
الفحص بالصدى  
تتبع الحمل وداء السكري

## Aoulouz, le

05 Juil 2022

ولوز، فـ

PHARMACIE DE L'HOPITAL  
Dr. LOTEI Abdelfattah  
N° 02, Bd. Hassan II - AOULOUZ  
Province TAROUDANT  
Tél : 05 23 53 03 20

1) - I RPHI 300  
 $1690 \times 3$   
 $\hline$   $\circ$   $\circ$   $\circ$   $\rightarrow$   $\checkmark$  (N=3)

2) - LD - NOR 20mg  
 $5780 \times 2$   
 $\hline$   $\circ$   $\circ$   $\circ$   $\rightarrow$   $\checkmark$  (N=2)

3) - Contif 10D 014  
 $19310$   
 $\hline$   $\circ$   $\circ$   $\circ$   $\rightarrow$   $\checkmark$  (bte de 60)

4) - Seretide 500  
 $33800 \times 2$   
 $\hline$   $\circ$   $\circ$   $\circ$   $\rightarrow$   $\checkmark$  (2 btes)

5) - Stagid 700  
 $10760$   
 $\hline$   $\circ$   $\circ$   $\circ$   $\rightarrow$   $\checkmark$  (bte de 100)

6) - Diamic 500  
 $7870$   
 $\hline$   $\circ$   $\circ$   $\circ$   $\rightarrow$   $\checkmark$  (bte de 60)

7) - Fibro-cord 240mg  
 $8100 \times 4$   
 $\hline$   $\circ$   $\circ$   $\circ$   $\rightarrow$   $\checkmark$  (3 btes)

1977170

Avenue Hassan II Aoulouz - Taroudant

## شارع الحسن الثاني أولوز - تارودانت

Tél : 06 22 45 20 50

LOT : 220579

EXP : 04/2025

PPV : 57,80DH

IRPHI 300 mg

30 Comprimés

30 قرصا

6 118000 051268

LOT : 052

PER : NOV 2024

PPV : 160 DH 90

LOT : 220579

EXP : 04/2025

PPV : 57,80DH

IRPHI 300 mg

30 Comprimés

30 قرصا

6 118000 051268

LOT : 052

PER : NOV 2024

PPV : 160 DH 90

PPV: 193DH10

CONTIFLO® OD 0.4mg

boîte de 60 gélules à libération  
prolongée  
Voie orale

6 118001 3005

ID: 647806  
GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 338,00 DH  
6 118001 141111

ID: 647806  
GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 338,00 DH  
6 118001 141111

LOT 21D29  
EXP 04 2025  
PPV 81.00 DH

IRPHI 300 mg

30 Comprimés

30 قرصا

6 118000 051268

LOT : 048  
PER : SEP 2024  
PPV : 160 DH 90

Stagid® 700 mg  
100 comprimés sécables

6 118000 021292

220667  
03 2025  
107.60

78,70

SERVIER MAROC  
DIAMICRON® 60 mg  
60 comprimés

6 118001 130153